

**Proposition d'attribution de subventions au titre du
fonds de secours aux associations pour l'année 2019**

CP/2019/593

Service chef de file :

J - Mission éducation, sport, jeunesse

J350 - Service de la jeunesse et de la vie associative

Résumé :

Le renforcement de la démocratie d'implication souhaité par les élus départementaux s'est notamment concrétisé par le lancement, en 2016, des Assises de l'Engagement qui ont eu pour objectifs de :

- définir de nouveaux modes de partenariat,
- encourager et soutenir l'engagement,
- repositionner l'accompagnement des associations face à la décroissance de l'argent public,
- prendre en compte collectivement les nouveaux enjeux sociétaux.

Ces Assises ont également débouché sur la création du Conseil Départemental de l'Engagement et de la Vie Associative (CODEVA), instance d'animation, de partage et de proposition, impliquant l'ensemble des acteurs du tissu associatif.

Parmi les propositions émanant du CODEVA figure la création d'un fonds de secours à destination des associations qui rencontrent des difficultés financières conjoncturelles et passagères, mettant en péril leur activité même. Il vient en complément du travail d'accompagnement et de suivi des associations réalisé par les Conseillers Territoriaux à la Vie Associative, présents sur chacun des quatre territoires d'actions du Département.

Le Département a adopté, sur proposition du Conseil Départemental de l'Engagement et de la Vie Associative (CODEVA), un fonds de secours à destination des associations rencontrant des difficultés financières conjoncturelles et passagères.

A ce titre, le présent rapport a pour objet de proposer d'attribuer des subventions de fonctionnement au Centre socio-culturel (CSC) de la Meinau, au CSC Au-delà des Ponts, à la Maison des Jeux de Strasbourg et au Football Club Les Ecrivains, pour un montant total de 40 730 €.

1. Proposition d'attribution d'une subvention au Centre socio-culturel (CSC) de la Meinau

Le CSC de la Meinau intervient en plein cœur du Quartier Prioritaire de la Ville du même nom en proposant des activités périscolaires, éducatives et de loisirs, ainsi qu'un accompagnement à la parentalité et des animations pour les seniors. Il est reconnu comme un acteur majeur dans la prévention contre la radicalisation car il a développé des compétences et une expertise en la matière.

Entre 2017 et 2019, l'association a rencontré des difficultés conjoncturelles essentiellement liées au gel des contrats aidés et à la non-sollicitation des financements auprès des partenaires.

En 2019, les mesures suivantes ont été mises en place afin de redresser la situation :

- changement de direction, dépôt des dossiers de demande de soutien des années précédentes auprès des partenaires financeurs,
- attribution d'une aide exceptionnelle de la Ville de Strasbourg (17 000 €),
- développement de mises à disposition de salles,
- développement d'un projet d'insertion en partenariat avec la Ville (prévu en 2020),
- mise en place de cours de Français Langue Etrangère (FLE),
- poursuite des actions de prévention contre la radicalisation.

Afin de l'aider à surmonter la perte de trésorerie causée par le gel des contrats aidés, le bénéficiaire a fait une demande de soutien au titre du fonds de secours aux associations. Cette aide ponctuelle lui permettra de reconstituer un fonds de roulement suffisant pour éviter la procédure de cessation de paiement.

Sur proposition de la commission d'avis du CODEVA réunie le 16 octobre 2019, il est proposé à la Commission Permanente d'attribuer une subvention au Centre Socio-Culturel de la Meinau, pour un montant de 17 000 €.

Le projet de convention joint définit les modalités du partenariat entre le Département et l'Association.

2. Proposition d'attribution d'une subvention au Centre socio-culturel (CSC) Au-delà des Ponts (Strasbourg)

Le CSC Au-delà des Ponts est un intervenant important dans la vie du quartier du port du Rhin à Strasbourg. Il propose des activités à destination des enfants, des jeunes, des familles et participe activement à l'animation du quartier et à l'insertion professionnelle.

En 2018, le CSC a rencontré des difficultés conjoncturelles liées à la pérennisation des contrats aidés et aux modalités de départ du directeur, mettant à mal la trésorerie de l'association.

En 2019, un certain nombre d'actions a été mis en place pour enrayer les difficultés conjoncturelles :

- réalisation d'économies drastiques afin de réduire les charges,
- engagement d'un dialogue avec les partenaires financiers (Ville de Strasbourg, CAF et Département) : 2 subventions exceptionnelles ont ainsi été versées,
- constitution d'un comité de pilotage composé des partenaires financiers ainsi qu'un comité technique afin d'assurer un suivi de cette structure.

L'octroi d'une subvention au titre du fonds de secours permettrait de reconstituer un fonds de roulement suffisant à une gestion plus sereine du budget de l'association.

Sur proposition de la commission d'avis du CODEVA réunie le 16 octobre 2019, il est proposé à la Commission Permanente d'attribuer une subvention au Centre socio-culturel Au-delà des Ponts, pour un montant total de 10 000 €.

Le projet de convention joint définit les modalités du partenariat entre le Département et l'Association.

3. Proposition d'attribution d'une subvention à la Maison des Jeux de Strasbourg

La Maison des Jeux de Strasbourg est une association localisée dans le quartier de la Montagne Verte qui organise des journées et soirées jeux, des accueils de loisirs, des activités périscolaires ; elle propose également des prestations hors les murs et prête ses locaux à d'autres associations.

En 2018, la trésorerie de l'association a été lourdement impactée par l'accumulation d'événements survenus depuis 2014 : changement des rythmes scolaires, licenciement, retour imprévu d'un salarié en arrêt de travail de longue durée.

En 2019, un plan d'action a été mis en place afin d'enrayer ces difficultés conjoncturelles :

- lancement d'un Dispositif Local d'Accompagnement,
- licenciement du directeur,
- montée en compétence sur la fonction comptable,
- appel aux dons,
- réorganisation de l'activité des salariés,
- recrutement de nouveaux bénévoles,
- attribution d'une subvention exceptionnelle par la Ville de Strasbourg.

Sur proposition de la commission d'avis du CODEVA réunie le 16 octobre 2019, il est proposé à la Commission Permanente d'attribuer une subvention à la Maison des Jeux de Strasbourg, pour un montant de 10 000 €.

Le projet de convention joint définit les modalités du partenariat entre le Département et l'Association.

4. Proposition d'attribution d'une subvention au Football Club (FC) Les Ecrivains (Schiltigheim)

Le FC Les Ecrivains est une structure associative qui œuvre au cœur du Quartier Prioritaire de la Ville de Schiltigheim pour fédérer et mobiliser les jeunes autour de ce sport.

Après un changement de direction de l'association en 2018, une nouvelle dynamique a été relancée. N'ayant pas connaissance des dispositifs du Département de soutien à l'acquisition de matériel, le club a financé sur ses fonds propres l'achat d'équipement sportif, mettant à mal la trésorerie de l'association.

Afin de l'accompagner à se structurer davantage, à réfléchir à un projet associatif mais également à former ses dirigeants associatifs, le District d'Alsace de Foot organise des formations gratuites sur tous ces domaines. Le FC Les Ecrivains est invité à y participer.

Sur proposition de la commission d'avis du CODEVA réunie le 16 octobre 2019, il est proposé à la Commission Permanente d'attribuer une subvention au Football Club Les Ecrivains, pour un montant de 3 730 €.

Le projet de convention joint définit les modalités du partenariat entre le Département et l'Association.

Il est proposé à la Commission Permanente d'attribuer un montant total d'aides de 40 730 €.

| Code enveloppe budgétaire | Imputation M52 | Crédits prévus | Crédits disponibles | Crédits proposés |
|---------------------------|----------------|----------------|---------------------|------------------|
| 44445 | 65-6574-33 | 100 000,00 € | 92 000,00 € | 40 730,00 € |

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président,

- décide d'attribuer les subventions suivantes au titre du fonds de secours aux associations, pour un montant total de 40 730 € :

17 000 € au CSC de la Meinau,

10 000 € au CSC Au-delà des Ponts,

10 000 € à la Maison des Jeux de Strasbourg,

3 730 € au Football Club Les Ecrivains,

- accepte les termes des projets de conventions annexés à la présente délibération,

- autorise le Président à signer ces conventions.

Strasbourg, le 22/11/19
Le Président du Conseil Départemental



Frédéric BIERRY